



MODIFICATION DES RYTHMES SCOLAIRES

ACTIVITES PROPOSEES DU 4 JANVIER AU 5 FEVRIER

ACTIVITES PROPOSEES

Ecole Publique

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
CE 12 h 15/13 h	Musique pour la Réalisation d'un clip	Initiation au gallo	Sport avec un animateur ACSE*	Jeux de société (création et découverte de nouveaux jeux)
GS/CP 13 h/13 h 45	Musique pour la Réalisation d'un clip	Cuisine	Sport avec un animateur ACSE*	Jeux de société (création et découverte de nouveaux jeux)
CM 13 h 45/14 h 15	Musique pour la Réalisation d'un clip	Initiation au gallo	Sport avec un animateur ACSE*	Jeux de société (création et découverte de nouveaux jeux)

L'équipe d'animation se réserve le droit d'annuler une activité prévue à la salle des sports en cas de conditions météorologiques défavorables pour le trajet. Elle sera remplacée par une activité au Refuge des P'tits Loups.

Ecole Notre Dame de Lourdes

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
GS/CP/CE1 15 h 45/16 h 30	Musique pour la Réalisation d'un Clip	Cuisine (GS/CP)	Sport avec un animateur ACSE*	Jeux de société (création et découverte de nouveaux jeux)
CE2/CM 15 h 45/16 h 30	Musique pour la Réalisation d'un clip	Initiation au gallo (CE/CM)	Sport avec un animateur ACSE*	Jeux de société (création et découverte de nouveaux jeux)

(*) – Les jours de sport et de jeux collectifs, les chaussures de sport sont **obligatoires (dans un sac)**.

Fiche d'inscription pour la période du 4 janvier au 5 février 2016

A retourner en Mairie pour le 18 décembre 2015

(Dépôt à l'accueil, dans la boîte aux lettres ou envoi par mail mairielamotte220@orange.fr)

Enfant :

Nom :

Prénom :

Ecole :

Classe :

Représentant légal (si modification)

Nom :

Prénom :

Tél :

Courriel :

TAP

N'assistera pas aux TAP

Assistera aux TAP

Lundis	Mardis	Jeudis	Vendredis

(cocher les jours de présence)

ECOLE NOTRE DAME DE LOURDES : accueil gratuit pour les PS et MS de 15 H 45 à 16 H 30

Lundis	Mardis	Jeudis	Vendredis

(cocher les jours de présence)

RESTAURANT SCOLAIRE LE MERCREDI

06/01	13/01	20/01	27/01	03/02

(cocher les jours de présence)

ALSH DU MERCREDI de 13 H à 18 H 30

06/01	13/01	20/01	27/01	03/02

(cocher les jours de présence)

Rappel règlement :

TAP et ALSH

- ✓ Les enfants inscrits doivent obligatoirement être présents. Si absents pour raison médicale ou autre, prévenir la mairie
- ✓ Les enfants non-inscrits ne pourront pas participer aux activités

RESTAURANT SCOLAIRE :

En cas de modification (absence ou présence non prévue), prévenir la mairie au plus tard le lundi précédent.

LES RESERVATIONS NON ANNULEES (restaurant scolaire et ALSH) sont facturées.

Date :

Signature :